



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 23425

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le rapport de la haute autorité de santé rendu public récemment, qui recommande de favoriser la coopération interprofessionnelle en proposant, à l'instar de ce qui se fait déjà dans les pays anglo-saxons, de faire réaliser certaines missions, remplies jusqu'à présent par des médecins, par du personnel paramédical. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place, en matière de formation, de rémunération et du droit, afin d'élargir de nouvelles coopérations et par la même opérer des changements dans la prise en charge médicale du patient, en repensant le partage des actes au niveau des médecins hospitaliers, des médecins de ville et de tous les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23425

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4160

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)